

A la communauté de communes de l'île d'Oléron, le vingt février deux-mille-vingt-cinq, à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Michel Parent, président, s'est réuni le bureau communautaire. Secrétaire de séance : Patrice Robillard

Présents : Michel Parent, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot.

Excusé : Christophe Sueur, Dominique Rabelle

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

### 1. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS / BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron, le 18 décembre 2019 ;

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'île d'Oléron ;

Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 2 février 2023 relative à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> février 2024 relative à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Sur proposition du service instructeur des demandes de subventions déposées dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, le Bureau Communautaire à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides :

#### Dossiers Propriétaires Occupants :

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CDC Oléron	
05/202 5-PO	FOUGERE Dominique 87 avenue des pins SAINT-PIERRE-D'OLERON	Énergie : isolation des combles et des murs par l'intérieur avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries (+volets), installation d'une vmc hygro, d'une PAC air/air et d'un poêle à bois	63%	76 773 €	Prime AUDIT	800
					Bonus Energie	1 000
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
					<b>Total</b>	<b>1 800</b>
06/202 5-PO	MOREL Jean Martial 410 rue de l'océan SAINT-GEORGES D'OLERON	Énergie : isolation des combles et des murs par l'extérieur avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries (+ volets), installation d'une vmc hygro et d'un chauffe-eau solaire	58%	58 895 €	Prime AUDIT	400
					Bonus Energie	1 000
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	500
					<b>Total</b>	<b>1 900</b>

**AR Prefecture**

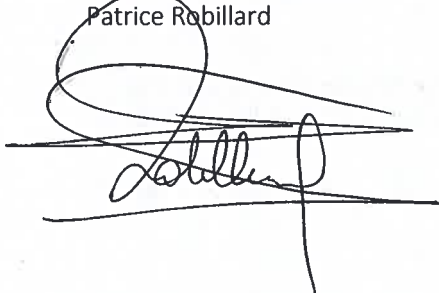
017-241700624-20250220-BC200225\_1-DE  
Reçu le 21/02/2025  
Publié le 21/02/2025

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CDC Oléron	
07/202 5-PO	RICHARD Catherine 18 chemin du pré landais LE GRAND-VILLAGE PLAGES	Énergie : isolation des combles et des murs par l'extérieur avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries, installation d'une vmc hygro, d'un poêle à granulés et d'un chauffe-eau thermodynamique	53%	56 342 €	Prime AUDIT	400
					Bonus Energie	1 000
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
					<b>Total</b>	<b>1 400</b>
08/202 5-PO	AIRAULT James 219 rue des fleurs SAINT-GEORGES D'OLÉRON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau	0%	8 285 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	0
					Prime MAD	500
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
					<b>Total</b>	<b>500</b>

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 20 février 2025  
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,  
Patrice Robillard



Le Président  
Michel PARENT



*A la communauté de communes de l'île d'Oléron, le vingt février deux-mille-vingt-cinq, à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Michel Parent, président, s'est réuni le bureau communautaire. Secrétaire de séance : Patrice Robillard*

Présents : Michel Parent, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot.

Excusé : Christophe Sueur, Dominique Rabelle

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

## **2. CONTRAT DE PROXIMITÉ – AGRICULTURE DURABLE - ACQUISITION FONCIÈRE**

Dans le cadre du programme d'actions pour le maintien et le développement durable de l'agriculture oléronaise, la Communauté de Communes a alloué une enveloppe budgétaire pour la réalisation de réserves foncières agricoles.

Monsieur le Président précise que des accords sont intervenus avec divers propriétaires sollicités pour céder leurs terrains (terres ou marais).

Vu les pièces du dossier,  
(L'estimation des services fiscaux n'a pas été requise s'agissant de la régularisation d'affaires isolées ne dépassant pas le seuil de consultation).

Sur proposition du Président, il conviendrait que le bureau communautaire :

- Approuve l'acquisition, par la communauté de communes de l'île d'Oléron, des consorts FUSI, domiciliés 7, rue Jacques Anquetil à SAINT PIERRE DU PERRAY, moyennant le prix de 3.003€, des biens suivants :

### Commune de DOLUS D'OLÉRON

Section	Numéro	Contenance (m <sup>2</sup> )	Lieudit	Nature	PLU
BM	1648	107	Fief des Folles	Terres	A
BM	1733	446	Fief des Folles	Taillis simple	A
BM	1736	632	Fief des Folles	Taillis simple	A
BM	1741	397	Fief des Folles	Futaies résineuses	A
BM	1772	373	Fief des Folles	Terres	A
BM	1773	863	Fief des Folles	Terres	A
BM	1774	334	Fief des Folles	Terres	A
BM	1775	314	Fief des Folles	Terres	A
BM	1776	398	Fief des Folles	Terres	A
BM	1777	167	Fief des Folles	Terres	A
BM	1778	136	Fief des Folles	Terres	A
BM	1779	133	Fief des Folles	Terres	A
BM	1780	422	Fief des Folles	Futaies résineuses	A
BM	1781	423	Fief des Folles	Taillis simple	A
BM	1782	130	Fief des Folles	Terres	A
BM	1783	1891	Fief des Folles	Terres	A
		7166			

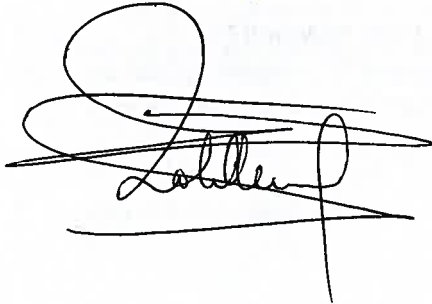
**AR Prefecture**

017-241700624-20250220-DC200225\_2-DE  
Reçu le 21/02/2025  
Publié le 21/02/2025

- Autorise le Président ou un vice-président, en application de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.
  - Autorise le Président à solliciter le concours financier du DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME au titre des aides devant être octroyées.
- Précision étant ici faite que l'ensemble des frais nécessaires à la bonne fin des acquisitions dont il s'agit seront à la charge de la communauté de communes.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 20 février 2025  
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,  
Patrice Robillard



Le Président  
Michel PARENT

